

Le Journal des décideurs

L'économiste

du Bénin

AGI
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

SOCIETE DE BOURSE

Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en hausse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en hausse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Coopération des Nations Unies 2023-2026

377 milliards pour le Développement Durable au Bénin

Le gouvernement béninois réuni en Conseil des ministres hier mercredi 1er mars 2023 a approuvé le Plan Cadre de Coopération des Nations ... • (Page 10)

Hydrocarbures

Nouveau record de dividendes dans le monde avec 1.560 milliards de dollars versés

Vous avez dit crise économique, inflation et explosion de la pauvreté ? Les actionnaires des entreprises ... • (Page 06)

6^{ème} édition du Sommet "One Forest" au Gabon

La sauvegarde des 03 grands bassins forestiers occupe Etats, scientifiques et OSC



Lutte contre les crimes économiques et transparence budgétaire • (Page 04)

Le FMI approuve la gouvernance du Bénin

• (Page 03) **Coopération**

Le Directeur général de Shelter Afrique visite le Bénin et le Togo

Le Directeur Général s'est également entretenu avec les dirigeants de la Caisse de Dépôts et Consignation du ... • (Page 06)

Travaux de construction

L'ONG Internationale Mines Advisory Group lance un appel d'offres

Dans le cadre de l'exécution de certains de ses projets au Bénin, l'ONG Internationale ... • (Page 05)

Mouvement d'humeur

Les hommes en vert jaune ont repris le travail à Djougou

Les conducteurs de taxi-moto communément appelés "Zémidjans" de la Commune de Djougou ont observé les lundi 27 et mardi 28 février ... • (Page 02)

Présidentielle au Nigeria

Bola Tinubu élu président

Le candidat du parti au pouvoir est élu au terme d'un des scrutins les plus disputés de l'histoire démocratique du pays. L'opposition a réclamé son annulation avant même l'annonce ... • (Page 11)



Taux de change du Fcfa XOF offert par

L'économiste

Devises étrangères	Dollar (Usd)	Euro	Livre Sterling	Naïra	Cedi	Rand	Yen	Yuan	Dirham (Aed)	Roupie (Inr)
FCfa (XOF)	616.50	655.95	100.42	1.38	68.50	35.74	7.91	97.15	22.49	0.13

Mouvement d'humeur des Zémidjans à Djougou Les hommes en vert jaune ont repris le travail

Les conducteurs de taxi-moto communément appelés "Zémidjans" de la Commune de Djougou ont observé les lundi 27 et mardi 28 février 2023 une cessation collective d'activités. Ce débrayage fait suite au bras de fer qu'ils ont engagé avec la Mairie au sujet de leur refus de paiement de leur taxe de contribution au développement local.



• Emmanuel AKAKPO
(Br Atacora-Donga)

La Mairie de Djougou avait exigé des conducteurs de taxi-moto exerçant sur son territoire après concertation avec ces derniers une taxe de contribution au développement local qui s'élève à 4.000 francs Cfa par an. Mais contre toute attente, ces hommes en maillot vert jaune et rouge n'ont pas honoré leur engagement durant l'année écoulée prétextant que la Mairie n'a pas mis très tôt à leur disposition les tickets.

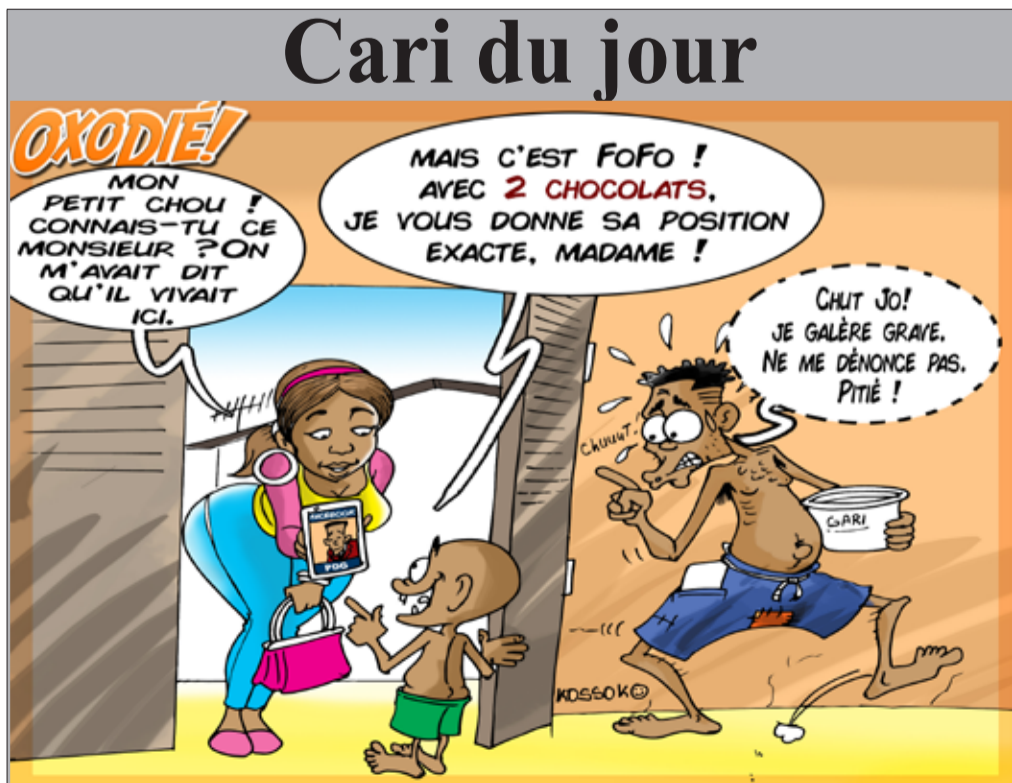
Selon la secrétaire exécutive Vidémé Cornélie Zinsi, le taux de 4.000 francs Cfa, a été fixé de commun accord avec les conducteurs de taxi moto à l'issue de plusieurs séances de travail avec les acteurs concernés en pré-

sence de l'autorité communale. Malgré cela, ils n'ont pas voulu honorer leur engagement pour le compte de l'année 2022.

Pour le président du syndicat de l'Union des conducteurs de taxi-moto (Ucotamo), Baboukari Bachirou, les conducteurs de taxi-moto de son syndicat n'ont jamais refusé de payer leur contribution citoyenne à la commune. Il parle plutôt de mal compréhension qui résulte de la lenteur administrative qui a retardé la mise à disposition des tickets aux syndicats. Le responsable syndical a aussi fustigé le mépris des autorités locales à leur égard qui ne les invite pas lors des séances de reddition des comptes annuelles.

Quant à son homologue du syndicat des conducteurs de

taxi-moto nouvelle génération (Ucotamog), Inoussa Issifou, il appelle les autorités communales au dialogue pour une franche collaboration au service du développement. Le mouvement d'humeur déclenché le lundi dernier et observé pendant 48 heures a été levé ce mercredi 1er mars 2023. A en croire les deux responsables syndicaux des conducteurs de taxi-moto de la Commune de Djougou, la grève a été levée suite à une demande de moratoire adressée à la patronne de l'administration communale pour leur permettre d'honorer leur engagement en vue d'éponger leur dette vis-à-vis de la Mairie. Ils attendent et espèrent que leur doléance soit prise en compte par la Secrétaire exécutive de la Mairie de Djougou.



AUX DÉCIDEURS...

Racket aux frontières !

Forme de chantage de proximité, avec menaces de violence ou trafic d'influence dans le but d'extorquer de l'argent, des objets ou des renseignements. Ainsi se définit le racket. Au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest, les règles qui régissent la vie communautaire prescrivent, entre autres, la libre circulation des personnes et des biens. Ce qui suppose que les Etats membres se sont engagés à lever les obstacles et les entraves à la circulation. En d'autres termes, les barrières policières ne devraient servir qu'à contrôler essentiellement les pièces d'état civil des usagers pour s'assurer de leur identité et de vérifier si ces derniers ne sont pas porteurs éventuellement de produits prohibés. Cette inspection devrait se faire dans un esprit débarrassé d'a priori, donc sans arrière-pensée de vouloir nécessairement causer du tort à l'usager. Mais que constate-t-on ? Exactement le contraire de ce qui devrait s'observer dans un espace communautaire de libre-échange. Aux frontières des pays membres de la CEDEAO, les règles établies pour une libre circulation des personnes et des biens ne sont pas respectées. A Sèmè-Kraké, entre le Bénin et le Nigéria, les usagers sont soumis à des tracasseries de toutes sortes. Exigence de passeport et de collecte de faux frais. Il en est de même à la frontière bénino-nigérienne entre Malanville et Gaya et ce malgré la juxtaposition des postes de contrôle. Les mêmes pratiques ont cours à la frontière du Bénin avec le Burkina Faso. Entre Illacondji au Bénin et Sanvicondji au Togo, la probité des policiers n'est pas parvenue à les soustraire des rackets. Les véhicules en transit sont soumis aux fouilles d'usage. Mais, les agents de sécurité ne s'empêchent guère d'extorquer de l'argent aux usagers. Le même phénomène s'observe aux frontières du Togo avec le Ghana, du Ghana avec la Côte d'Ivoire et ce malgré l'existence d'un autre accord baptisé OCAL : Organisation du corridor Abidjan-Lagos. En définitive, les idées qui ont sous-tendu la création de l'espace communautaire ne sont pas traduites dans les faits. De manière évidente, chaque Etat à travers sa police continue de fonctionner en respectant plutôt les lignes de balkanisation. Avouons que sur ce plan, la CEDEAO n'a pas avancé.

Jean-Claude KOUAGOU

Eco secret

Pétrole : le Nigéria veut atteindre son quota OPEP de 1,8 million de barils par jour

Détrôné depuis l'année dernière par l'Angola à la place de premier producteur africain de pétrole, le Nigéria veut mener une offensive pour booster son offre. Selon le directeur général de la compagnie pétrolière nationale (NNPC), Mele Kyari, le pays compte atteindre son quota de production de pétrole agréé par l'OPEP de 1,8 million de barils par jour (bpj). S'exprimant ce vendredi 17 février, le patron de la NNPC a indiqué que la production pétrolière a augmenté de 60% entre juillet 2022 et février 2023, passant ainsi de moins de 1 million de barils par jour à 1,6 million.

6^{ème} édition du Sommet "One Forest" au Gabon

La sauvegarde des 03 grands bassins forestiers occupe Etats, scientifiques et OSC

Initié depuis 2017, le Sommet « One Forest » 6^{ème} édition, a été lancé hier, mercredi 1^{er} mars 2023 au Gabon. Prévu pour durer deux jours, ce rendez-vous qui mobilise ministres, scientifiques, experts et représentants d'organisations internationales et de la société civile, a pour ambition de préserver les forêts des trois grands bassins et favoriser le développement durable.

• Sylvestre TCHOMAKOU

Dans un contexte où tout est urgent : protéger le climat, la nature, la biodiversité pour promouvoir le développement durable, les acteurs du monde entier se mobilisent pour mettre en application les engagements pris en matière de protection des forêts. C'est dans cette logique qu'a été lancé, hier mercredi 1^{er} mars, le sommet « One Forest » à Libreville. Co-organisé par la France et le Gabon, ce rendez-vous qui réunit des ministres de l'environnement de dizaines de pays, la société civile, les entreprises, experts et scientifiques, des institutions financières, et autres, se veut, dans un premier temps, de donner aux grands pays forestiers des solutions concrètes pour leur permettre de tirer bénéfices de leur politique de protection de l'environnement. D'autre part, ce rendez-vous abordera la question de la rémunération des pays qui réduisent la déforestation, voire refo-



• Photo de famille au lancement du Sommet

restent et augmentent ainsi les capacités de captation de leur forêt (REDD+). Pour la Secrétaire d'Etat chargée du développement, de la Francophonie et des Partenariats Internationaux, Chrysoula Zacharapoulou, « il ne s'agit pas, ici, de courir après de nouveaux accords ou de nouvelles déclarations d'intentions. Nous sommes réunis ici pour un sommet d'action et de solutions. Nous voulons mettre en œuvre nos engagements ».

Un triple défi à relever au « One Forest Summit »

Rappelant que l'accord historique adopté en décembre à Montréal pour mettre fin à la perte de la biodiversité et la restaurer, « contient des cibles fortes ambitieuses, comme la protection de 30% des terres et des océans, la restauration des écosystèmes dégradés, ou encore des engagements financiers très importants », elle a, dans son adresse, indiqué que le « One Forest

Summit » répond à un triple défi. Primo, il s'agit de renforcer la coopération scientifique entre les trois grands bassins tropicaux. Secundo, le forum a pour défi de réfléchir sur le développement de filières plus durables. Tertio, le sommet a pour défi d'accélérer les financements innovants pour la protection des forêts. « Nous allons donc aborder des questions sensibles mais cruciales : Comment mettre en place un marché du carbone « premium » de haute intégrité et à haute valeur environnementale

qui incorpore des co-bénéfices pour la nature et les populations ? Comment changer de paradigme pour le financement de la conservation, à travers l'établissement de Partenariats pour la Conservation Positive. Nous allons donc prendre à bras le corps tous ces sujets. Et nous allons le faire ENSEMBLE », a-t-elle déclaré. Ainsi, pendant deux (02) jours, il sera donc question d'intensifier la coopération internationale pour la protection et la gestion durable des forêts tropicales autour

de trois (3) thématiques : la recherche scientifique sur les écosystèmes forestiers, les chaînes de valeurs durables dans le secteur forestier, et les financements innovants de la biodiversité. Pour rappel, la tenue du « One Forest Summit » à Libreville est le fruit des efforts faits par le gouvernement gabonais au cours de ces dernières années, pour la préservation de la biodiversité. C'est à la COP27 de novembre dernier à Charm El-Cheikh (Égypte) que le président de la République gabonaise S.E. Ali Bongo Ondimba et le président de la République française S.E. Emmanuel Macron ont décidé conjointement de mettre en valeur la richesse des trois bassins forestiers. Le Gabon est au cœur des forêts du bassin Congo-Ogooué (11%). La politique « d'exploiter durablement les forêts pour les préserver », du président Gabonais, consiste à la fois à protéger la nature et allier économie et écologie pour générer un impact positif pour le climat, la biodiversité, et la population.



Baromètres Bénin

Référentiel		
Données Démographiques	Valeur	Sources
Population	11,49 millions d'habitants	Statistiques mondiales (2018)
Densité de la population	100,17 habitants/Km ²	Statistiques mondiales (2018)
Population de moins de 15 ans	45%	FMI (2014)
Espérance de vie à la naissance	61,47 ans	Statistiques mondiales (2015)
Taux d'urbanisation	44%	Institut national de la statistique et de l'analyse économique (Insa), 2015
Population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour	36%	Statistiques mondiales (2016)
Age médian femme	18,3 ans	Statistiques mondiales (2015)
Age médian homme	17,5 ans	Statistiques mondiales (2015)
Indice de fécondité	4,9 enfants par femme	FMI (2014)
Taux de natalité	36,40 o/∞	Statistiques mondiales (2018)

Taux de mortalité	8,21%	Statistiques mondiales (2015)
Taux d'accroissement naturel	2,78%	Statistiques mondiales (2015)
Taux de mortalité infantile	55,68%	Statistiques mondiales (2015)
Taux d'alphabétisation	52,55%	Statistiques mondiales (2015)

Référentiel		
Economie	Valeur	Sources
Croissance économique	6,7	BAD 2020
Pib par habitant	2415 \$	2018
Taux d'inflation	-1,1%	Institut national de la statistique et de l'analyse économique (Insa), 2019
Taux de croissance annuel du PIB	7,2 %	juin 2019
Compte courant / PIB (%)	-10,8	Décembre 2017
Taux de chômage	2,1%	Statistiques mondiales (2019)
Ratio de la dette publique au PIB (%)	26,2%	Décembre 2018

Lutte contre les crimes économiques et transparence budgétaire

Le FMI approuve la gouvernance du Bénin

Le Fonds monétaire international (FMI) vient de rendre public son Rapport technique de février 2023 portant sur le diagnostic de la gouvernance. Dans le document, le Bénin a réalisé des progrès en matière de gouvernance.

● **Falco VIGNON**

Lutte contre la corruption, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, transparence budgétaire, lutte contre la fraude fiscale, création des institutions de lutte contre les crimes économiques, adoption des lois et textes pour la bonne gouvernance économique, etc. sont, entre autres, les domaines dans lesquels le Bénin a fait des progrès selon le Fonds monétaire international dans son rapport technique de février 2023 portant sur le diagnostic de la gouvernance. Selon l'institution de Bretton Woods, plusieurs réformes sont engagées par le Bénin dans la gouvernance économique. Plusieurs réformes ont été lancées pour renforcer l'architecture institutionnelle de la lutte contre la corruption, selon le rapport. Certaines institutions restent, toutefois, encore fragiles ou peu opérationnelles et la priorité a été placée sur la répression plutôt que la prévention, prévient le FMI. Pour preuve, le traitement juridictionnel des cas de corruption peut, certes s'appuyer sur la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) et sur la Brigade Economique et Financière (BEF).

En revanche, d'autres éléments du dispositif ne sont pas encore pleinement opérationnels (HCPC) ou fortement contraints dans leur efficacité (Haute Cour de Justice-HCJ). En l'absence d'un HCPC opérationnel, il n'y a pour l'instant aucune institution en charge de la prévention de la corruption et de la coordination des actions anti-corruption hors de la sphère criminelle, deux aspects qui sont pourtant des éléments essentiels d'une stratégie anti-corruption efficace. La CRIET,



● **La Directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva**

établie en 2018, s'est affirmée comme un outil fondamental pour la lutte contre la corruption mais gagnerait à adopter des procédures plus transparentes. La CRIET a été citée à de nombreuses reprises (par les autorités et par d'autres interlocuteurs) comme une pièce maîtresse dans la lutte contre les faits de corruption.

La CRIET a compétence sur les crimes de nature économique ou de terrorisme, ainsi que sur le trafic de drogue.

Les autorités estiment que la CRIET a porté des coups décisifs à la corruption et a de ce fait un puissant effet dissuasif sur la population au sens large. Elle a toutefois été critiquée par le passé pour un manque allégué d'impartialité, se traduisant par des poursuites et condamnations ciblant des personnalités de l'opposition. Il est important de s'assurer que le public a accès aux informations relatives aux poursuites conduites et aux sanctions infligées par la CRIET. Un tel accès incluant la publication de statistiques, mais aussi des jugements sur un site Internet dédié, à l'image de la Cour Suprême serait de nature à conforter la confiance du public en l'institution et à faciliter le suivi des grandes tendances de la corruption au Bénin. En outre, les mécanismes de sélection des magistrats de

la CRIET pourraient également être revus pour renforcer leur indépendance. La BEF appuie efficacement la CRIET dans sa mission de lutte contre la corruption. La BEF est un service central d'investigation, qui relève de la police judiciaire et est donc placée sous l'autorité du procureur. Elle existe depuis plus de quarante ans et a à son actif bon nombre d'arrestations pour des faits de corruption. Même si aucune statistique précise n'a été fournie par les autorités, la BEF a souligné l'importance de son activité sur les cinq dernières années. La BEF n'exerce toutefois pas ses pouvoirs de manière indépendante de l'exécutif, ce qui a pu contribuer à des perceptions de manque d'impartialité. Le rapport technique du FMI fait savoir que, le Haut-Commissariat à la prévention de la corruption (HCPC) créé par la loi de 2020 n'est pas encore opérationnel. Prenant le contrepied des recommandations du diagnostic SNI de 2016, les autorités ont choisi en 2020 de supprimer l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (ANLC) (créée par la loi de 2011 précitée) et de la remplacer par le HCPC, au motif de l'absence de résultats obtenus par l'ANLC. Le HCPC est, selon la loi, rattaché à la Présidence de la République (article 3 de la loi 2020-09), le Haut-Commissaire lui-même étant nommé par le Président (article 4 de la loi 2020-09). Le Haut-Commissaire

ne dispose pas de pouvoirs d'enquête s'agissant des faits de corruption, mais est censé suivre l'application des mesures préventives dans les institutions et administrations d'Etat, et peut initier des activités visant à lutter contre la corruption tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Les délais dans l'opérationnalisation du HCPC nuisent à l'efficacité du cadre institutionnel de lutte contre la corruption, en l'absence d'une institution dédiée à la lutte contre la corruption au Bénin. Cette carence n'est pas palliée par la création en 2022 (décret 2022 40) d'une Cellule d'analyse et de traitement des plaintes et dénonciations, car cette cellule également localisée à la Présidence n'est pas encore opérationnelle non plus et voit son activité assumée par d'autres services de la Présidence.

L'opérationnalisation effective du HCPC devrait aller de pair avec des garanties juridiques sur son indépendance.

En vue d'assurer la pleine efficacité du HCPC, son cadre juridique devrait garantir l'absence de toute interférence politique. Au-delà de l'article 7 de la loi 2020-09 qui affirme l'indépendance du Haut-Commissaire, cela passe par une procédure appropriée pour sa nomination et la fin de son mandat, et par la ga-

rantie d'une indépendance vis-à-vis de la Présidence de la République. La question de doter l'agence anti-corruption de pouvoirs de police judiciaire peut également se poser. A cet égard, il est important de rappeler qu'une agence de lutte contre la corruption peut être conduite à demander des comptes à des individus ou institutions puissantes, a suggéré le FMI.

Quelques recommandations faites au Bénin

Le rapport technique de février 2023 du FMI portant sur le diagnostic de la gouvernance a formulé quelques recommandations pour véritablement booster le développement durable du Bénin. Il s'agit de réviser le Code Pénal en introduisant ou en complétant les dispositions relatives à l'incrimination et à la répression des actes de corruption conformément aux dispositions de la CNUCC (CT) ; réviser le cadre juridique applicable à la protection des lanceurs d'alerte sur la base des bonnes pratiques internationales (CT) ; rendre le HCPC opérationnel tout en œuvrant en parallèle à renforcer son cadre juridique pour assurer son indépendance et envisager de lui transférer la compétence de police judiciaire concernant les actes de corruption (CT/MT). Le FMI a également suggéré de réviser conformément aux dispositions de la CNUCC le cadre juridique relatif aux conflits d'intérêt et celui relatif aux déclarations de patrimoine, particulièrement pour les personnalités politiques et fonctionnaires de haut rang, en révisant le cadre juridique pour préciser les actifs (y compris lorsque le déclarant en est le bénéficiaire effectif), passifs et intérêts soumis à déclaration, exigeant que la proche famille de tout déclarant soit elle aussi soumise à obligation de déclarer le patrimoine, rendant publiques les déclara-

tions effectuées, et (iv) en faisant de la non déclaration ou d'une déclaration tardive ou erronée une infraction pénale (CT). Le FMI a aussi, recommandé d'améliorer la transparence autour des promotions judiciaires et sanctions ; Rendre opérationnels la Cour d'appel de Commerce et la Cour spécialisée des affaires foncières ; Prendre des mesures pour atténuer les risques importants de blanchiment de capitaux dans le secteur immobilier ; Publier les rapports de la Commission de contrôle de l'investissement ; l'inventaire complet des exonérations fiscales ; la liste des entreprises agréées à la ZES MEF, APIEX CT ; Déterminer de manière objective et structurée le potentiel fiscal du pays et consacrer, au travers de la future SRMT, la réduction de l'écart entre ce potentiel et le rendement effectif comme l'indicateur global de mesure de l'efficacité des régies de recettes MEF, DGI, DGD CT ; Renforcer la GRH dans les régies de recettes en : adaptant les ressources humaines aux objectifs stratégiques des administrations au travers du développement de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, modernisant les politiques et leviers de motivation des agents et restructurant le système d'évaluation des performances individuelles et collectives MEF, DGI, DGD, Fonction Publique MT ; Améliorer la gestion du risque fiscal et douanier pour faire face aux vulnérabilités spécifiques de l'économie béninoise en : exerçant une plus grande vigilance sur les opérations douanières à forte probabilité de fraude et de collusion ; mettant en place une stratégie intégrée pour la normalisation des échanges de marchandises avec le Nigeria et définissant les axes stratégiques d'une approche conjointe du risque fiscal et douanier entre la DGI et la DGD.

Installations illicites des répéteurs et amplificateurs de signaux

L'ARCEP Bénin met en garde les faussaires

L'ARCEP BENIN met en garde les acteurs qui installent de manière illicite des répéteurs et amplificateurs de signaux sur les réseaux des opérateurs mobiles. C'est dans un communiqué que le régulateur lance l'appel aux faussaires.



COMMUNIQUÉ

Dans le cadre des activités de contrôle de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP BENIN), il m'a été donné de constater que des individus non autorisés, procèdent à l'installation des répéteurs et amplificateurs de signaux sur les réseaux des opérateurs mobiles.

Ces équipements installés en violation des textes en vigueur, créent des interférences sur les réseaux des opérateurs mobiles régulièrement autorisés, dégradant ainsi la qualité des services offerts aux consommateurs.

A cet effet, il est rappelé que toute importation, vente ou utilisation de ces équipements, sur l'ensemble du territoire national sans autorisation, sont constitutives d'infractions pénales au regard des dispositions des articles 260 et 262 de la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin.

En conséquence, toute personne qui aura été identifiée en lien avec ces faits fera l'objet de poursuite conformément aux dispositions légales en vigueur en République du Bénin.

Fait à Cotonou, le **LI 6 FEV 2023**

Le Président,

Flavien BACHABI

Tél: +229 21 31 01 65 Fax: +229 21 31 00 67 E-mail: contacts@arcep.bj Site web: www.arcep.bj 01 BP 2034 Cotonou

Règlement des litiges commerciaux

Le CAMEC lance une première édition de formation des acteurs

Le CAMEC organise une première édition de formation à titre payant au métier du médiateur du mercredi 29 au vendredi 31 mars 2023 au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin). Lire le communiqué



COMMUNIQUE PRESSE ECRITE
FORMATION EN MEDIATION COMMERCIALE

Le CAMEC, Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation du Bénin, a pour mission de faciliter le règlement des litiges commerciaux par des mécanismes extrajudiciaires.

Depuis, une vingtaine d'années, le CAMEC œuvre pour la formation et le renforcement des capacités de ses arbitres, médiateurs agréés et des juges consulaires.

Pour répondre aux nombreuses sollicitations du public, le CAMEC organise une première édition de formation à titre payant au métier du médiateur **du mercredi 29 au vendredi 31 mars 2023** au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin).

Les inscriptions sont ouvertes à toute personne intéressée à compter du **jeudi 16 février 2023 jusqu'au vendredi 10 mars à 17h 30** à l'adresse camec@ccib.bj ou au siège du CAMEC sis au quartier << haie-vive >> de Cotonou, ou par téléphone +229 68 63 70 70 ou 69 33 70 70.

Coût de la formation : 150.000 FCFA

Les places étant limitées, seuls les premiers inscrits seront retenus.

Le Secrétaire Permanent
William SOUROU

AVIS DE PUBLICATION APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : Pr 001/WA2904/BJ/2023/02.

Travaux de construction et de réhabilitation de magasin à Kandi et Ouidah.

Dans le cadre de l'exécution de certains de ses projets au Bénin, l'ONG Internationale Mines Advisory Group (MAG), à travers le Projet WRA, en collaboration avec la Commission Nationale de lutte contre la Prolifération des armes légères (CNLCPAL) lance un appel d'offres afin de recruter des entreprises de construction pour les travaux tel que décrits ci-dessus.

Ces travaux sont à effectuer selon les spécifications contenues dans le dossier d'Appel d'Offres. L'adresse pour la consultation, le retrait de dossier à titre gracieux et le dépôt des offres est :

Mines Advisory Group,
Patte d'oie, lot 132, Carre 6110 Maison Mouftaou (à cote du consulat
du Burkina) Cotonou
Téléphone : +229 97 16 51 96

Les correspondances, les demandes d'informations seront adressées à l'adresse électronique Tenders.Benin@maginternational.org en tenant en copie Danra.Bai-male@maginternational.org, et julia.mulaolmos@maginternational.org. Les demandes d'informations seront acceptées jusqu'à 72 heures avant la date limite de réception des offres.

Les candidats intéressés à participer au présent appel d'offres peuvent, après retrait du dossier, préparer leur offre et la déposer à l'adresse de la procédure telle qu'écrite ci-dessus.

Noter que :

- La présente consultation est un appel d'offres ouvert. Elle ne saurait être considérée comme une promesse de contrat de quelque nature que ce soit,
- Les frais éventuels liés à la préparation de l'offre à soumettre sont entièrement à la charge des soumissionnaires et ne donneront lieu à aucune sorte de remboursement,

- MAG n'est pas tenu de donner suite au présent appel d'offres. En règle générale, sauf expérience antérieure concluante avec MAG, aucune entreprise n'obtiendra plus d'une adjudication ou lots de travaux simultanément en cours,
- Le présent dossier ne doit subir d'autre diffusion que celle nécessaire à son traitement. MAG se réserve le droit de demander la restitution du dossier fourni et des copies qui en auraient été faites, sans autre forme de paiement,
- Au terme de la passation de marches, le contrat des travaux devra être enregistré. Tout paiement éventuel d'avance sera soumis à la fourniture d'une caution bancaire selon les termes du contrat.

Le calendrier prévisionnel de la procédure est le suivant :

1. Date de début de retrait des dossiers : **02 mars 2023 à partir de 09 Heures ;**
2. Retrait des dossiers : **Jours ouvrables, du 02 au 16 mars 2023 de 09h00 à 13 h00 ;**
3. Date limite pour la demande de clarifications : **18 mars 2023 ;**
4. Date de remise des Offres : **21 mars 2023, de 09 :00 à 13 :00, puis 15h00 à 17h00.**

Toutes les offres seront libellées en français et en Francs CFA de l'Afrique de l'Ouest.

Fait à Cotonou, le 27 février 2023.
Pour MAG, Nicole Ntagabo
Responsable Régionale des Programmes.
PO
Fayçal Innocent PARAISSO



Hydrocarbures

Nouveau record de dividendes dans le monde avec 1.560 milliards de dollars versés en 2022

Vous avez dit crise économique, inflation et explosion de la pauvreté ? Les actionnaires des entreprises ont eux touché un record de 1.560 milliards de dollars de dividendes en 2022. Un chiffre porté par les bénéfices des pétrogaziers, avant une année 2023 prometteuse, selon une étude publiée mercredi. Le montant total des dividendes reversés est en hausse de 8,4 % par rapport à 2021, année du précédent record grâce au rebond de l'activité économique mondiale après la crise sanitaire, selon un rapport du gestionnaire d'actifs Janus Henderson. Les producteurs de pétrole et de gaz ainsi que les sociétés financières ont représenté la moitié de cette croissance, selon l'indice Global Dividend qui recense les 1.200 plus grosses capitalisations boursières. En raison de la flambée des prix de l'énergie qui a gonflé leurs bénéfices, ils ont « augmenté leurs distributions de plus de 66 %, sous forme de dividendes ordinaires ou extraordinaires », précise le gestionnaire d'actifs.

L'automobile et le luxe « moteurs » en Europe

L'entreprise ayant reversé



le plus de dividendes reste, comme en 2021, l'entreprise minière anglo-australienne BHP. Le podium 2022 est complété par la compagnie pétrolière d'Etat brésilienne Petrobras et le géant de l'informatique américain Microsoft. Viennent ensuite Apple, la banque China Construction, China Mobile, Rio Tinto, JPMorgan Chase et Johnson & Johnson. Les banques ont-elles continué de bénéficier de la réautorisation des dividendes, après leur gel par la Banque centrale européenne au début de la pandémie : elles ont contribué pour un quart à la hausse globale. Le secteur du transport maritime a profité de la hausse du fret, notamment pour le danois Maersk, celui de l'automobile de la hausse du prix des voitures et le luxe de l'augmentation continue de la demande. Ces deux derniers secteurs sont le « moteur » de la croissance des divi-

dividendes en Europe bien que les « versements spéciaux » des énergéticiens français TotalEnergies et norvégien Equinor y aient « également contribué de manière significative ». Douze pays ont enregistré des records de dividendes libellés en dollars, les Etats-Unis, le Canada, le Brésil, la Chine, l'Inde ainsi que Taïwan, et plusieurs autres dans leur monnaie, la France, l'Allemagne, le Japon et l'Australie. Si les marchés émergents ont enregistré une progression « d'environ un cinquième », les marchés plus traditionnels comme les Etats-Unis ont observé une croissance relativement « inférieure au reste du monde ». En France, pays qui a le plus contribué à la croissance des dividendes en Europe avec 59,8 milliards d'euros (+4,6 %), TotalEnergies et LVMH ont été les plus gros payeurs de dividendes.

20minutes

Coopération

Le Directeur général de Shelter Afrique visite le Bénin et le Togo

Le Directeur Général s'est également entretenu avec les dirigeants de la Caisse de Dépôts et Consignation du Bénin et de la SIMAU, ainsi que de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Dans le cadre de sa tournée officielle de travail au Bénin et au Togo, le Directeur Général et Administrateur Délégué de Shelter Afrique, M. Thierno-Habib Hann, a eu des entretiens avec le Ministre béninois du Cadre de vie et du Développement Durable, José Didier Tonato - dont relève l'Habitat - et le Ministre togolais de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Réforme Foncière, l'Honorable Koffi Tsolenyanou. Pendant leurs entretiens, Tonato et l'Honorable Tsolenyanou ont réitéré

l'engagement du Bénin et du Togo à s'engager davantage avec Shelter Afrique et ont promis de travailler ensemble pour aborder la question du logement abordable dans les deux pays. Pendant son séjour au Bénin, M. Hann s'est également entretenu avec le Directeur général de la Caisse de Dépôts et Consignation" du Bénin, qui joue le rôle de fonds souverain investissant dans des secteurs stratégiques de l'économie, y compris le logement - les opportunités de JV pour fournir des projets de logement et de développement urbain à grande échelle et à fort impact. Il a également visité le site du projet de logement abordable SIMAU au Bénin, accompagné par le directeur général de SIMAU, M. Moïse Achille

HOUSSOU et M. Alain ALLEDAHOUN, directeur des opérations de SIMAU. M. Thierno-Habib Hann a également rencontré le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) basée à Lomé, M. Serge Ekué. Shelter-Afrique est une institution panafricaine de financement et de développement du logement créée par les gouvernements africains pour répondre au besoin d'un système durable de fourniture de logements et de projets d'infrastructure connexes en Afrique. Ses actionnaires sont 44 pays africains, la Banque africaine de développement, la Société africaine de réassurance et le Fonds de solidarité africaine (FSA).

Source externe

Togo

L'État a présenté aux TPME les nouveaux accords commerciaux ratifiés en leur faveur

Depuis plusieurs mois, le gouvernement togolais promeut le développement des TPME dont il a actualisé la charte. Il s'agit d'un document à travers lequel il redéfinit son soutien au profit de ces entreprises. Au Togo, les Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) ont été édifiées sur les accords commerciaux ratifiés par l'État, lors d'une rencontre il y a quelques jours avec le gouvernement togolais et le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Il s'agit, informe TogoFirst, d'informer ces opérateurs économiques des nouvelles opportunités d'investissements qui s'offrent à eux. De quoi leur permettre d'attirer des investisseurs dans le pays et d'avoir un meilleur accès aux marchés internationaux. Les TPME constituent en effet selon le gouvernement, la base du tissu économique du pays. Elles participent significativement à la croissance économique, la création d'emplois, le renforcement de la cohésion sociale, l'innovation, le développement régional et local. En novembre 2022, le gouvernement annonçait déjà que les facilités offertes aux grandes entreprises sont aussi valables pour les TPME, notamment 25% des marchés publics réservés aux jeunes entrepreneurs et l'accès aux financements à un taux réduit de 4,5%, comme le prévoit le dispositif du FAEIJ (Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques). Ces mesures tombent à point dans un contexte où de plus en plus d'entreprises, majoritairement de faible envergure, se créent au Togo. En 2022, c'est 13 835 business qui ont été lancés dans le formel selon les statistiques du Centre de formalités des entreprises, soit 0,47% de plus que les 13 770 créés en 2021. En 2017, l'Institut National de la Statistique informait que les TPME représentent plus de 80% de ces entreprises.



Afrique de l'Ouest

VRS Africa, la société de location de véhicules pour entreprises ouvre son capital à Adiwale Partners



Réalisant son tout premier investissement dans une entreprise de leasing de voitures opérant en Afrique de l'Ouest, le gestionnaire de fonds Adiwale Partners s'est associé à Investisseurs & Partenaires, actionnaire depuis 2014 au sein de VRS Africa pour acquérir conjointement une part majoritaire dans cette entreprise. Investisseurs & Partenaires, un groupe d'investissement d'impact

dédié au financement de PME africaines et le gestionnaire de fonds de private equity Adiwale Partners ont acquis une part majoritaire au capital de VRS Africa, une société de location longue durée de véhicules avec services opérant en Afrique de l'Ouest. Le montant déboursé pour cette acquisition n'a pas été dévoilé. Dans une note d'information publiée mercredi 22 février, Adiwale précise qu'elle a réalisé cette opération par l'intermédiaire de son tout premier fonds d'investissement Adiwale Fund I doté de 60 millions d'euros (63 millions de dollars). Investisseurs & Partenaires a, quant à lui, agi via son fonds généraliste I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE 2).

« La transaction a consisté en l'acquisition d'actions détenues par de précédents investisseurs, ainsi qu'une augmentation de capital visant à renforcer le bilan de VRS Africa », précise Investisseurs & Partenaires, sans toutefois donner l'identité des investisseurs ayant cédé leurs actions. Contrairement à Adiwale Partners qui réalise son premier investissement au sein de VRS Africa, Investisseurs & Partenaires effectue un investissement de suivi. Le groupe, qui cible des PME et start-up d'Afrique subsaharienne via des financements, avait déjà acquis en 2014 une part de 21 % au capital de la société de location et gestion de flotte pour des entreprises opérant en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Ghana. Investisseurs & Partenaires, qui réalise son deuxième engagement dans la société VRS Africa, dit vouloir continuer à créer de la valeur dans cette entreprise qui évolue dans le marché à croissance du leasing de voitures en Afrique de l'Ouest. En Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Ghana, le marché de la location longue durée de voitures est estimé à 15 000 véhicules, alors que l'offre ne couvre actuellement que la moitié de la demande. 75 % des achats de voitures neuves en Afrique sont effectués par des entreprises et celles-ci considèrent de plus en plus la location longue durée comme une alternative à l'acquisition de voitures. Avec sa flotte constituée de plus de 800 véhicules, VRS Africa a été créée en 2003 par les entrepreneurs français Pierrick Morier et Thomas Crand.

Ecofin du 01 Mars 2023

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mercredi 1 mars 2023

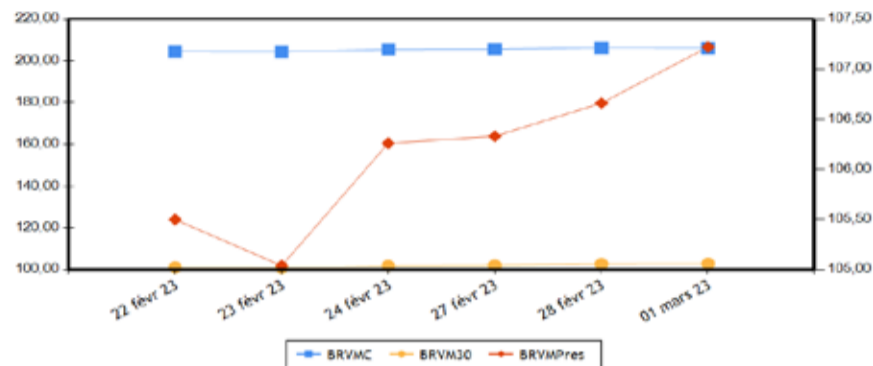
N° 43

BRVM COMPOSITE	206,09
Variation Jour	-0,04 %
Variation annuelle	1,41 %

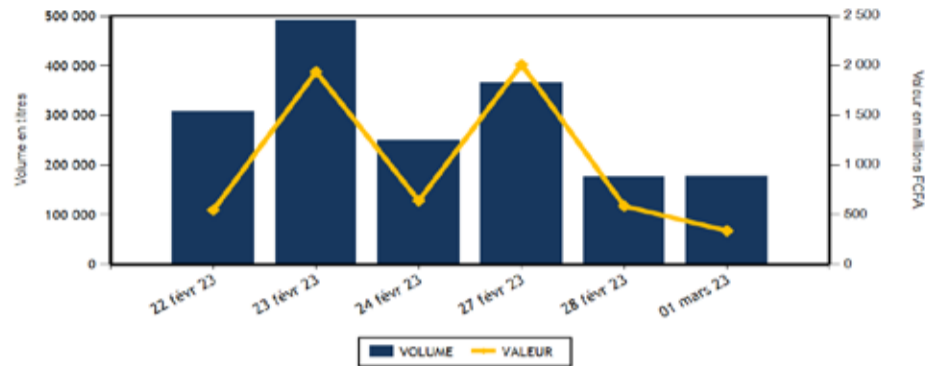
BRVM 30	102,86
Variation Jour	0,14 %
Variation annuelle	2,86 %

BRVM PRESTIGE	107,22
Variation Jour	0,53 %
Variation annuelle	7,22 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 667 063 291 225	-0,04 %
Volume échangé (Actions & Droits)	177 752	2,20 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	340 420 965	-39,73 %
Nombre de titres transigés	39	-11,36 %
Nombre de titres en hausse	12	9,09 %
Nombre de titres en baisse	14	-33,33 %
Nombre de titres inchangés	13	8,33 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SETAO CI (STAC)	1 070	7,00 %	12,63 %
SAFCA CI (SAFC)	960	6,67 %	9,09 %
ONATEL BF (ONTBF)	3 495	5,91 %	9,22 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 200	3,90 %	-7,34 %
NESTLE CI (NTLC)	7 140	2,00 %	-13,40 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	9 985 742 463 834	-0,23 %
Volume échangé	24	-99,03 %
Valeur transigée (FCFA)	240 000	-99,03 %
Nombre de titres transigés	1	-80,00 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	0	-100,00 %
Nombre de titres inchangés	1	-75,00 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
UNIWAX CI (UNXC)	730	-5,81 %	-5,19 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 290	-3,01 %	-7,86 %
TOTAL SN (TTLS)	2 800	-1,06 %	10,45 %
ORANGE COTE D'IVOIRE (ORAC)	10 010	-0,89 %	-1,96 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	840	-0,59 %	-9,68 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	107,22	0,53 %	7,22 %	119 939	109 245 025	6,27
BRVM-PRINCIPAL	36	97,22	-0,20 %	-2,78 %	57 813	231 175 940	9,55

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	97,80	0,32 %	-6,16 %	6 702	12 475 140	25,20
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	503,20	-0,25 %	2,86 %	12 780	74 595 360	9,07
BRVM - FINANCES	15	76,84	0,18 %	1,76 %	137 098	201 319 795	6,99
BRVM - TRANSPORT	2	329,77	-0,36 %	-3,49 %	657	882 365	5,25
BRVM - AGRICULTURE	5	287,04	-0,18 %	1,23 %	4 669	17 635 820	5,60
BRVM - DISTRIBUTION	7	358,40	-0,22 %	-0,04 %	12 585	30 311 915	24,74
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 320,25	7,00 %	12,63 %	3 261	3 200 570	12,85

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	8,02
Taux de rendement moyen du marché	7,58
Taux de rentabilité moyen du marché	8,53
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	119
Volume moyen annuel par séance	425 148,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 166 776 995,86

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	7,60
Ratio moyen de satisfaction	19,06
Ratio moyen de tendance	250,65
Ratio moyen de couverture	39,90
Taux de rotation moyen du marché	0,02
Prime de risque du marché	6,56
Nombre de SGI participantes	29

Définitions

Volume moyen annuel par séance
 Valeur moyenne annuelle par séance
 Ratio moyen de liquidité
 Ratio moyen de satisfaction
 Ratio moyen de tendance
 Ratio moyen de couverture

= Volume annuel échangé / nombre de séances
 = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation
 PER moyen du marché
 Taux de rendement moyen
 Taux de rentabilité moyen
 Prime de risque du marché

= moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottant)
 = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85
 Fax : +225 20 32 66 84
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org

PAYS DE L'UEMOA



UCA
 UNITED CAPITAL FOR AFRICA S.A.

Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN

001 BP 8690 RP
 uca@ucasgi.com
 (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00
 (229) 21 31 00 21
 www.ucasgi.com

SGI BENIN

Carré 211 St Michel
 immeuble SGI-Bénin 01 BP
 4546 Cotonou.
 Tél : (229) 21 31 15 41
 21 31 15 71

BOA CAPITAL SECURITIES
 Groupe BMCE BANK

Siège BOA Benin,
 Boulevard de France
 Tel : (229)
 21315343/64182121

SOCIETE DE BOURSE
 AGI

Immeuble de l'Africaine des Assurances
 Face à la Direction de l'Emigration Immigration
 01 BP 8668 RP Cotonou
 contact@sgi-agi.com
 +229 21318733
 +229 21316065

AFRICABOURSE

Avenue Steinmetz Face
 Immeuble Air Gabon 01 BP
 6002 COTONOU BENIN
 Tél : (229) 21 31 88 35 /
 21 31 88 36

BIIC Financial Services
 Société de gestion et d'intermédiation

Boulevard Saint Michel
 Immeuble Agence BIIC Dantokpa
 01 BP. 7700 Cotonou
 Tél. +229 21324875
 Tél. +229 21324876
 sgibfs@biic-financialservices.com

Quelques pharmacies à Cotonou

N°	NOM DE LA PHARMACIE	TELEPHONE	ARR
1	SILOE DEGAKON	99070606	1ER
2	SURU-LERE	64341313/99480846	
3	TANTO	64104471	
4	REINE DES GRÂCES	95360822	2EME
5	ADETONA LOMNAVA	94012397	3EME
6	AGBODJEDO	63425131/61822725	
7	LA BENINOISE	60502956/21377190/21330646	4EME
8	NOUVELLE PHARMACIE DE L'HABITAT	63045618/99947477/95508789	
9	ATINKANMEY	94012392/60019772	5EME
10	GANHI	95943682/60805039	
11	ZONGO	95846920	
12	DES 4 THERAPIES	21323330/98846095	6EME
13	JERICHO	95846914	
14	SAINTE EUPHRASIE DE VOSSA	69510000	
15	MAHUTON	52018944	
16	AMEN	63016565/67309529	7EME
17	MARINA	94018724	8EME
18	SAINT GABRIEL	95605656	
19	KINDONOU	21380115	9EME
20	DE L'AMITIE	21380512/95869239	10EME
21	NOUVELLE PHARMACIE FIFADJI	62646802	
22	VEDOKO	94018722	
23	DE LA PAIX	21303865/97604362	11EME
24	LA MADONE	95338399/94013982	12EME
25	SAINT LOUIS	95859686	13EME
26	LES PYLONES	66826813/95924231	
27	LULI LULI	98656060	

Jours du marché Dantokpa

Mars 2023
Mercredi 1 Mars 2023
Lundi 5 Mars 2023
Jeudi 9 Mars 2023
Lundi 13 Mars 2023
Vendredi 17 Mars 2023
Mardi 21 Mars 2023
Samedi 25 Mars 2023
Mercredi 29 Mars 2023

Taux de change

Devises étrangères	Franc CFA (1Xof)
Dollar (USD)	652,73
Euro	655,95
Livre Sterling (GBP - Grande Bretagne)	775,87
Naira (NGN - Nigeria)	1,57
Cedi (GHS - Ghana)	80,69
Rand (ZAR - Afrique du Sud)	38,18
Yen (JPY)	4,7
Yuan (CNY)	97,15
Rouble russe (RUB)	10,44
Franc Suisse (CHF)	665,26
Franc Guinéen (GNF)	0,07
Roupie indienne (INR)	8,2
Droits de tirage spéciaux (FMI)	856,57
Or (XAU)	1131857,00
Argent (XAG)	12480,68

Prix des produits de première nécessité appliqués dans les marchés

produits	Unité de mesure	Prix (en FCfa)
Maïs	Tongolo	250
Mil	Tongolo	350/400
Gari ordinaire	Tongolo	350
Gari fin	Tongolo	400
Haricot rouge	Tongolo	650
Haricot blanc	Tongolo	700/800
Arachide décort. Gros grains	Tongolo	800
Piment vert (gbataki)	Tongolo	500
Tomate fraîche	Grand Panier	40.000/50.000
Oignon p m g	Panier (40)	1500/2000/3000
Farine de cossette d'igname	Tongolo	1000
Sésame qualité supérieure	Tongolo	1000
Sel marin local	Tongolo	350
Sel marin importé	Tongolo	350
Sucre en morceau	Paquet	600
Sucre en poudre	1kg	500
Riz ordinaire	Tongolo	Entre 500 et 900
Huile d'arachide locale	1litre	1400
Huile végétale importée	1litre	1700
Huile rouge locale	1,5litre	1000
Igname ordinaire	Tas	3500
Igname à piler	Tas	4500
Savon palmida	1pain	200
Lait concentré sucré BB et autres	250g	400/500
Lait concentré sucré Jago	Plus d'1kg	1200
Lait concentré non sucré Peak	250g	450
Sardine à huile	250g	500
Couscous Sipa	500g (en sachet)	850
Spaghetti Matanti	250g/500g (en sachet)	300/450
Coquille Maman et autres	250g/500g (en sachet)	300/450
Concentré de tomate	150g/250g/1kg	125/275/450/1900
Banane	Régime	Entre 3000 et 4000
Œuf	Plateau	2400/2600

Source : Quotidien l'Economiste du Bénin, fait le 28/02/ 2023

Prix des produits hydrocarbures et gaz

Produits	Unité de mesure	Prix (en FCfa)
Essence	1l	600
Pétrole	1L	851
Gasoil	1L	668
Mélange	1L	615
Gaz domestique	6kg (petite bouteille)	4770
	12,5kg (moyenne bouteille)	9900
	18kg (grande bouteille)	14.300
Huile à moteur (essence)	Bidon (1L)	2.900
	Bidon (4L)	9.590
Huile à moteur (diésel)	Bidon de 4Littres	10.535
Huile à moteur (Atf boîte automatique)	2littres	6.320
Huile à moteur (à pont EP 90)	2Littres	6.130
Huile à moteur en vrac	1Litre	2.265
Huile à moteur diesel	1Litre	2.165
Huile à 2 temps en vrac	1L	1.635
Graisse	0,400g	2.940
Eau distillée	1,5L	850
Eau de refroidissement	Bidon (1,5L)	1.600
	Bidon (5L)	5.000
Electrolyte	5L	4.000
E140 en vrac	1L	2.175
E140 camion et 4X4	Bidon de 2L	6.295

Source : Station « JNP » du Mardi 28 Février 2022

Cours des matières Premières du Mardi 28 Février 2023

Matière première	Mois	Dernier	Var.	Var. %	Heure
Or	Août 2022	1.731,95	-10,35	-0,59%	21:17:03
XAU/USD		1.733,77	-8,57	-0,49%	21:17:32
Argent	Sept 2022	19,067	-0,169	-0,88%	21:17:11
Argent	Sept 2022	3,4242	-0,0978	-2,78%	21:17:32
Cuivre	Oct 2022	857,90	-24,90	-2,82%	21:17:32
Platine	Sept 2022	2.137,50	-19,10	-0,89%	21:17:01
Palladium	Sept 2022	2.137,50	-19,10	-0,89%	21:17:01
Pétrole brut WTI	Août 2022	103,61	-1,18	-1,13%	21:17:32
Pétrole Brent	Sept 2022	106,57	-0,45	-0,42%	21:17:32
Gaz naturel	Août 2022	6,429	+0,395	+6,55%	21:17:14
Fioul	Août 2022	3,7730	+0,1001	+2,73%	21:17:28
Essence RBOB	Août 2022	3,4612	+0,0141	+0,41%	21:17:28
Gasoil Londres	Août 2022	1.123,00	+49,50	+4,61%	21:17:26
Aluminium		2.380,00	-72,00	-2,94%	19:25:38
Zinc		3.049,50	-32,00	-1,04%	19:27:17
Nickel		21.880,00	+132,50	+0,61%	19:55:12
Cuivre		7.611,00	-179,00	-2,30%	19:30:02
Blé américain	Sept 2022	855,30	-35,70	-4,01%	20:20:06
Riz Paddy	Sept 2022	16,532	+0,077	+0,47%	20:20:06
Maïs américain	Sept 2022	635,00	+1,75	+0,28%	20:19:59
Soja américain	Août 2022	1.519,12	+6,12	+0,40%	20:19:57
Huile de Soja américaine	Déc 2022	61,28	+0,79	+1,31%	20:19:56
Farine de soja	Déc 2022	400,10	-3,60	-0,89%	20:20:06
Coton américain	Déc 2022	94,88	-0,75	-0,78%	20:20:01
Cacao américain	Sept 2022	2.378,00	+60,00	+2,59%	19:29:00
Café US C	Sept 2022	212,92	-7,53	-3,42%	19:30:04
Café de Londres	Sept 2022	1.968,00	-2,00	-0,10%	18:30:07
Sucre américain	Oct 2022	18,92	-0,10	-0,53%	18:59:00
Jus d'orange	Sept 2022	164,18	+0,63	+0,39%	20:00:07
Bétail	Août 2022	136,30	+2,35	+1,75%	20:04:59
Porc	Juill 2022	113,18	+0,32	+0,29%	20:04:57
Bovins d'engraissement	Août 2022	174,96	+2,48	+1,44%	20:05:04
Bois de construction	Juill 2022	663,00	+4,00	+0,61%	20:39:44
Avoine		486,10	+1,90	+0,39%	20:19:17

Les marchés locaux qui s'animent par huitaine

Départements	Lieux	Noms	Jours
Alibori	Malanville	Malanville	dimanche
	Ségbana	Ségbana	dimanche
	Bérébouaye	Bérébouaye	samedi
	Malanville	Malanville	samedi
	Karimama	Karimama	vendredi
		Matéri	Matéri
Tanguiéta		Tanguiéta	lundi
Cobly		Cobly	mercredi
	Gaouga	Gaouga	mardi
	Kassoua	Kassoua	mardi
Mono	Grand-Popo	Grand-Popo	mardi
	Agoué	Agoué	mercredi
Zou	Djalloukou	Djalloukou	dimanche
	Massi	Massi	dimanche
	Agouna	Agouna	mardi
	Ikémon	Ikémon	mercredi
Borgou	Gogounou	Gogounou	dimanche
	Bembéréké	Bembéréké	jeudi
	Kalalé	Kalalé	jeudi
	Tchaourou	Tchaourou	lundi
	Tchikandou	Tchikandou	mardi
	Fô-Bouré	Fô-Bouré	mercredi
	Sokka	Sokka	mercredi
	Parakou	Azeke	samedi
	N'Dali	N'Dali	samedi
	Dunkassa	Dunkassa	vendredi
Collines	Ouèdèmè	Ouèdèmè	dimanche
	Ouessè	Ouessè	jeudi
	Gobada	Gobada	lundi
	Savè	Savè	lundi
	Tchetti	Tchetti	lundi
	Glazoué	Glazoué	mercredi
	Lahotan	Lahotan	mercredi
Donga	Bénin	Bénin	jeudi
	Tokotoko	Tokotoko	lundi

Prix du litre d'essence dans les pays africains en 2023:

1.Libye : 19,01 FCFA	14.Sao Tomé et Principe : 642,44 FCFA	26.Namibie : 754,54 FCFA	37.Guinée : 855,50 FCFA
2.Angola : 195,35 FCFA	15.Benin : 650 FCFA	27. Guinée-Bissau : 760 FCFA	38.Mali : 881,72 FCFA
3.Algérie : 205,19 FCFA	16.Ethiopie : 654,24 FCFA	28.Afrique du sud : 761,38 FCFA	39.Sénégal : 890,90 FCFA
4.Egypte : 267,47 FCFA	17.Soudan : 659,49 FCFA	29.Côte d'ivoire : 775 FCFA	40.Kenya : 892,21 FCFA
5.Nigeria : 278,61 FCFA	18.Mauritanie : 681,77 FCFA	30.Ghana : 780,11 FCFA	41.Djibouti : 898,11 FCFA
6.Tunisie : 499,59 FCFA	19.Sierra Leone : 685,71 FCFA	31.Lesotho : 780,11	42.Zambie : 899,53 FCFA
7.Tchad : 518,54 FCFA	20.Togo : 700,79 FCFA	32.Madagascar : 812,23 FCFA	43.Rwanda : 909,25 FCFA
8.Niger : 557,22 FCFA	21.Botswana : 705,37 FCFA	33.Cap-vert : 826,65 FCFA	44.Burundi : 963,66 FCFA
9.Gambie : 590 FCFA	22.Tanzanie : 744,71 FCFA	34.Mozambique : 837,14 FCFA	45.Seychelles : 994,47 FCFA
10.Gabon : 605 FCFA	23.Libéria : 734,87 FCFA	35.Maroc : 844,35 FCFA	46.Ouganda : 1022,01 FCFA
19. Zimbabwe : 624,82 FCFA	24.Comores : 750 FCFA	36.RDC : 853,53 FCFA	47.Maurice : 1035,12 FCFA
11.Congo : 625 FCFA	25.Burkina Faso : 750 FCFA		48.Malawi : 1048,23 FCFA
12.Cameroun : 630 FCFA			49.Érythrée : 1311,10 FCFA
13.Somalie : 635,89 FCFA			50.République centrafricaine : 1.500 FCFA

HOROSCOPE finance

Bélier Si vous vous laissez aller à de folles dépenses, vous serez aussitôt dans une impasse. Astreignez-vous à faire des économies et à gérer votre budget avec rigueur. Vous allez bientôt traverser une période de vaches maigres.

Taureau Soyez tout particulièrement prudent aujourd'hui en ce qui concerne le domaine financier, où votre jugement ne sera pas toujours excellent. Evitez d'engager des sommes trop importantes par rapport à vos moyens dans des affaires dont vous n'êtes pas absolument sûr de l'issue. Vigilance également dans le domaine immobilier : un contrat peut ne pas être très net et laisser la porte ouverte à d'épineux problèmes juridiques.

Gémeaux Mercure en cette configuration va vous souffler d'excellentes idées pour améliorer votre niveau de vie ou pour rentabiliser vos économies. Prenez rendez-vous avec votre banquier ; vous pourrez alors, grâce à ses conseils, tirer un bon parti de vos intuitions. Pluton pourra vous valoir une bonne surprise ; mais il vous faudra réagir rapidement pour profiter de l'occasion qui s'offrira à vous.

Cancer Mettez à présent de l'ordre dans vos affaires pécuniaires et faites vos comptes de manière à ne pas être pris ensuite au dépourvu. Une petite rentrée financière n'est pas impossible aujourd'hui. Mais ne vous lancez pas aussitôt dans des dépenses inutiles, faites plutôt fructifier vos fonds !

Journée délicate financièrement. Faites le dos rond et attendez en espérant des jours meilleurs, qui ne sauraient tarder. Ne vous laissez pas entraîner par votre impatience, car vos coups de tête vous feraient tomber dans le vide.

Lion Un petit voyage serait agréable actuellement et il vous détendrait tout en vous permettant de réaliser l'un de vos buts. Attention cependant de ne pas vider votre compte en banque ! Pour une fois, prenez les conseils de professionnels avisés, d'amis discrets, voire de votre bien-aimé... Les affaires d'argent sont délicates de nos jours !

Balance Cette journée sera relativement calme, marquée surtout par la nécessité de remettre de l'ordre dans vos finances, d'accumuler des biens et de préparer matériellement votre avenir. Evitez cependant de lâcher la proie pour l'ombre et d'hypothéquer le présent sous le prétexte d'assurer vos vieux jours.

Scorpion Votre esprit sera principalement axé sur le gain. En effet, cet aspect de Pluton, qui a trait aux biens et à la fortune, favorisera un renouveau d'appétit pour la richesse et la possession. Votre flair pour les bonnes affaires, petites ou grandes, se développera et s'affinera. Vous saurez apprécier avec lucidité les possibilités de bénéfices dans le domaine de la spéculation et des opérations boursières ou commerciales.

Sagittaire Votre équilibre budgétaire sera protégé par Saturne. Un coup de chance incroyable est d'ailleurs possible. Si vous faites partie des heureux élus qui ont droit à une bonne surprise, restez quand même prudent : placez cet argent au lieu de le dépenser.

Capricorne La réussite matérielle fera partie des dons que vous prodiguera aujourd'hui Mars. Vous pourriez emporter une excellente affaire financière ou gagner une somme conséquente à un jeu de hasard ; n'oubliez pas de consulter votre nombre de chance.

Verseau La planète Saturne en bel aspect vous permettra de vous sentir bien dans votre peau et de connaître la joie de vivre. Il faudra pourtant vous garder d'une certaine euphorie et d'un optimisme béat, qui pourraient vous pousser au laisser-aller. Vous devrez surtout résister à l'impulsion de dépenser, d'acheter des quantités de choses qui ne se révéleront pas indispensables. Prenez note de cet avertissement de Benjamin Franklin : "Si vous achetez ce qui est superflu, vous vendrez bientôt ce qui est nécessaire".

Vous aurez la possibilité de réaliser des transactions financières profitables, et vous entendrez profiter de cette possibilité au lieu de ne penser qu'à faire la fête. Vous serez aussi en mesure de régler aujourd'hui une affaire litigieuse qui traînait depuis longtemps.

L'économiste

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de

Communication "CHEZ VOUS"
N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007
Sikèkòdji zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

Directeur Général

Léonard DOSSOU
(00229) 95 429 626 / 97 096 417

Assistant du Directeur Général

Calixte ADIYETON
(66 232 545)

Secrétaire caissière

Ella Viviane HOUHEMOMEGAN (97 14 85 43)

Directeur de publication

Jules AFFODJI

Rédacteur en chef

Jean Claude KOUAGOU
(97 720 976)

Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO
(66656265)

Rédacteurs

Nestor DEHOUINDJI

Bidossessi WANOU
(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU

Falco Vignon

Raoul Gandaho

(Correspondant Ouémé Plateau)

Mouhamed Bouhari SAÏDOU

(Br. Borgou/Alibori)

Rock AMADJI

(Correspondant Zou-Collines)

Emmanuel AKAKPO

(Br Atacora-Donga)

Issa SIKITI DA SILVA

(Correspondant RDC)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale

Rigel BATCHO

(69190880)

Graphiste

Gisèle NOUDAÏKPON

(62323855)

Plan Cadre de Coopération des Nations Unies 2023-2026

377 milliards pour le Développement Durable au Bénin

Le gouvernement béninois réuni en Conseil des ministres hier mercredi 1er mars 2023 a approuvé le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2023-2026. Un investissement total de 377.411.650.000 FCFA est prévu sur la période de référence dont 148.500.000.000 FCFA à la charge du Bénin.

● Bidossessi WANOU

Accompagner le gouvernement béninois dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies, des priorités nationales déclinées dans le Plan National de Développement 2018-2025 et le Programme d'Actions du

Gouvernement 2021-2026. Ainsi se décline l'objectif du Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2023-2026. Ce plan qui couvre la période allant de 2023-2026 vaut une enveloppe de 377.411.650.000 FCFA sur la période de

référence. Pour sa part, le Bénin apportera une contribution de 148.500.000.000 FCFA. Selon le Conseil des ministres, « l'Agenda 2030 des Nations unies ambitionne, par l'action de la communauté internationale, de faire advenir des populations plus résilientes,

en bon état de santé et de nutrition mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité dans un environnement de justice et engagées Pour un développement durable, participatif et inclusif ». A cet effet, ce Plan Cadre s'articule autour de

différents axes stratégiques en lien avec les priorités du Gouvernement à savoir : assurer la transformation structurelle de l'économie et la résilience aux chocs; garantir la protection sociale et l'accès équitable, inclusif et de qualité aux services sociaux de base;

consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la cohésion sociale. La signature de ce Plan cadre sera faite incessamment par le Ministre de l'Economie et des Finances et les projets et programmes qui en découleront seront formulés en conséquence.

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 07/2023/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 1er mars 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Ouverture des filières de formation pour le diplôme de master et le diplôme d'études spécialisées (DES) en médecine d'urgence à l'Université de Parakou et à l'Université d'Abomey-Calavi, puis attribution de quarante (40) bourses de formation.

La médecine d'urgence est d'une importance capitale dans l'accueil et la prise en charge des patients avant leur orientation vers les services spécialisés. Mais, il se trouve que nos hôpitaux sont confrontés à une grave pénurie d'urgentistes, tenant notamment de l'inexistence de la filière de formation dans notre pays.

Or, le Gouvernement a engagé une importante réforme de la médecine pré hospitalière avec le renforcement du Service d'assistance médicale et des urgences (SAMU) et l'acquisition prochaine de cent quatre-vingt-huit (188) ambulances pour renforcer le système de référence et de contre référence.

Il va sans dire que les personnels de cette spécialité seront les acteurs clé de ce nouveau dispositif. Dès lors, il urge de combler le déficit observé, surtout dans la perspective de la réhabilitation et de la construction des hôpitaux au titre du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026.

Nos universités ont la capacité d'assurer les formations en médecine d'urgence (Master et Diplôme d'études spécialisées). La mise en place de celles-ci permettra de combler le gap actuel en personnel qualifié de cette branche de la médecine.

C'est pourquoi, le Conseil a décidé d'instituer la filière de master en médecine d'urgence à l'Institut de formation en soins infirmiers et obstétricaux de Parakou au profit des paramédicaux détenteurs d'une

licence en science infirmière et le DES en médecine d'urgence à la Faculté des sciences de la santé de Cotonou réservé aux médecins généralistes, avec la possibilité d'obtention du diplôme interuniversitaire en médecine d'urgence après quatre (4) semestres de formation.

Pour mener à bien ce projet, il a été également retenu l'accompagnement, au moyen d'un partenariat, d'une université étrangère disposant de solides expériences en la matière.

Au titre de la première promotion, le Conseil a décidé d'accorder 40 bourses à raison de 20 pour la formation en master et 20 autres pour le DES.

Les ministres assurant la conduite du projet veilleront à la sélection, par appel à candidatures, des postulants les plus méritants.

I-2. Approbation du Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2023-2026.

Ce document élaboré d'accord parties, a pour objectif d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies, des priorités nationales déclinées dans le Plan National de Développement 2018-2025 et le Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026.

Il convient de rappeler que l'Agenda 2030 des Nations Unies ambitionne, par l'action de la communauté internationale, de faire advenir des « populations plus résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif ».

Dans cette perspective, le présent Plan Cadre s'articule autour des axes stratégiques suivants, en lien avec les priorités du Gouvernement :

- assurer la transformation structurelle de l'économie et la résilience aux chocs ;
- garantir la protection sociale et l'accès équitable, inclusif et de qualité aux services sociaux de base ;
- consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la cohésion sociale.

Il coûtera 377.411.650.000 FCFA sur la période de référence, dont 148.500.000.000 FCFA à la charge du Bénin.

Le ministre de l'Economie et des Finances procédera à la signature du Plan Cadre dont les projets et programmes qui en découleront seront formulés en conséquence.

I-3. Acquisition de 500 caméras piéton et accessoires ainsi que du dispositif logiciel et matériel permettant l'exploitation des données produites, au profit des forces de Police et de Douane.

Ces équipements sont destinés au renforcement de la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'à la prévention des incidents au cours des interventions des agents de Police ou de Douane. Ils favoriseront par ailleurs le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs grâce à la collecte de preuves tangibles, de même qu'ils aideront à la lutte contre la corruption et à un meilleur respect de la déontologie dans la Police et la Douane.

Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, prendront les mesures appropriées pour intégrer ce dispositif dans l'exécution des missions dévolues à leurs services respectifs.

I-4. Assistance humanitaire du Gouvernement aux populations sinistrées de l'incendie survenu le 17 février 2023 dans la commune de Sô-Ava.

Le bilan de cet incendie, occasionné par une imprudence humaine, fait état de 86 habitations totalement consumées, 110 ménages sinistrés avec un effectif total de 645 personnes, divers biens personnels consumés, à savoir : effets vestimentaires, outils agricoles et de pêche, numéraires, vivres, documents administratifs et autres.

Les sinistrés ayant tout perdu, le besoin d'assistance à leur profit est pressant. Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé de les soutenir de diverses manières, notamment par une prise en charge psychologique et la mise à disposition de produits alimentaires et de matériaux de construction.

II- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, la participation du Bénin à la 5^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, du 5 au 9 mars 2023 à Doha, au Qatar.

III- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ Au ministère de l'Economie et des Finances

Directeur général de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT)

Monsieur Ranti I. AKINDES

✓ Au ministère de l'Eau et des Mines

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Lassa TOSSOU.

Fait à Cotonou, le 1^{er} mars 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.

Accident de route

Comment indemniser les préjudices des victimes de la route ?

Dans l'accident de la route impliquant Pierre Palmade, une femme enceinte a perdu le bébé qu'elle portait. Se pose alors la question de comment sont indemnisées les personnes victimes d'accidents corporels. Deux avocats spécialisés expliquent à 20 Minutes les rouages de procédures très techniques pour chiffrer les préjudices.

Comment estimer l'inestimable ? Chaque drame de la route recèle son lot de souffrances, inscrites aussi bien dans la chair que dans l'âme des victimes. Des vies brisées, des membres amputés, des proches décédés, des traumatismes psychiques qui ne s'éteignent parfois qu'avec le dernier souffle de ceux qui les supportent. Et pourtant, tout cela, il faudra un jour le chiffrer en euros. Un exercice périlleux, objet de tractations de marchands de tapis entre assureurs et avocats. Au regard de l'accident causé par l'humoriste Pierre Palmade, 20 Minutes a interrogé deux spécialistes en droit routier et indemnisation des victimes. Il n'existe pas, à proprement parler, de barème d'indemnisation des victimes d'accidents de la route qui chiffrerait la perte d'un membre à tant, une paralysie à tant, la mort à tant. Pour autant, il existe tout de même « un guide pour chiffrer les préjudices en fonction de différents postes, comme les souffrances physiques, psychiques, la perte de gain ou le préjudice sexuel »,

explique maître Antoine Regley, avocat des victimes de la route à Lille. Par exemple, selon ce guide donné à titre indicatif par l'association Aide indemnisation victimes, un préjudice esthétique peut être chiffré entre 1.500 et plus de 30.000 euros. Un préjudice sexuel à 15.000 euros. Le décès d'un conjoint ou d'un enfant, entre 20.000 et 30.000 euros.

« Les assurances tentent de s'en sortir à moindre coût »

Pour maître Sandra Bellier, avocate en droit routier à Lyon, « le principe est celui de la réparation intégrale des préjudices en droit français », même si, « à l'amiable, les assurances essayent toujours de s'en sortir à moindre coût si le dossier n'est pas bâti correctement ». « Il faut se méfier des offres des compagnies d'assurances dont les sommes peuvent sembler importantes pour des profanes mais qui n'assurent pas en réalité une juste indemnisation des préjudices subis », assure-t-elle. « On peut aussi tenter d'imputer aux victimes une part de res-



ponsabilité qui fait baisser le montant de l'indemnisation », ajoute maître Regley. Il a eu le cas pour un de ses clients, un cycliste fauché par une voiture qui a été amputé des deux jambes. « La partie adverse a tenté de faire jouer le fait qu'il avait de l'alcool dans le sang alors que c'est tout à fait illégal », s'emporte-t-il. Et si ce dossier n'est pas clos, le cycliste a néanmoins déjà empoché 550.000 euros d'indemnisation provisionnelle. Le fait que rien ne soit écrit rend chaque dossier unique et peut aboutir à des

indemnisations très inégales. « On chiffre l'indemnisation en fonction de l'impact de l'accident sur la vie de la victime », poursuit maître Bellier. C'est le cas d'une de ses clientes, violoncelliste de très haut niveau, qui a perdu l'usage d'un bras et, par conséquent, ne pourra plus exercer son métier. « Son préjudice ne sera pas le même que quelqu'un qui n'utilise pas son bras de manière intense dans son travail », estime l'avocate, dont certains de ses clients ont été indemnisés à hauteur de plus

d'un million d'euros.

28.000 euros pour la perte de son fils

Encore plus difficile à déterminer que le préjudice corporel, il y a le préjudice moral. C'est dans cette catégorie qu'entre, notamment, la perte d'un proche, d'un conjoint ou d'un enfant. Pour la mort de son fils de 22 ans dans un accident de la route, une cliente de maître Regley a touché un chèque de 28.000 euros. « C'est comme lui jeter des pièces jaunes au visage, s'insurge-t-il. Quel est le prix pour la perte de l'être le plus cher ? », questionne l'avocat. Qu'en est-il pour une victime d'accident qui perd le bébé dont elle est enceinte comme c'est le cas dans le drame impliquant Pierre Palmade ? « Il y a de la jurisprudence qui reconnaît, dans certains cas, le préjudice moral des parents lorsqu'un enfant à naître décède dans un accident », affirme maître Bellier. Sauf que cela reste assez rare et qu'il s'agissait de cas de grossesses bien avancées. Se pose la question de savoir quand commence la vie. «

Cela devrait se décanter avec le temps et les lois bioéthiques qui distinguent l'embryon et l'enfant à naître. Une distinction qui apparaît plus juste que celle d'enfant "viable ou non" », précise-t-elle. En l'état actuel du droit, on n'en est pas encore là. « Pour ce cas, il faudra attendre le résultat de l'autopsie de l'enfant et savoir s'il a respiré ou pas. Cela déterminera si la mère peut prétendre à l'indemnisation prévue pour les proches de personnes victimes d'homicide involontaire », explique Antoine Regley. Si le fœtus n'était pas considéré comme viable, « la mère n'aura droit qu'à son propre préjudice psychologique », ajoute-t-il. Pourtant, la différence ne se jouera qu'à quelques dizaines de milliers d'euros. « Quand on file 25.000 euros à une mère qui perd son enfant, de qui se moque-t-on ? », et « même si aucune somme ne ramène l'enfant qu'on perd, une somme à 6 chiffres est une sorte de reconnaissance de la douleur des parents », insiste l'avocat lillois.

20Minutes

Présidentielle au Nigeria

Bola Tinubu élu président

Le candidat du parti au pouvoir est élu au terme d'un des scrutins les plus disputés de l'histoire démocratique du pays. L'opposition a réclamé son annulation avant même l'annonce des résultats officiels.

Bola Tinubu, candidat du parti au pouvoir, le Congrès des progressistes (APC), et son épouse, le 25 février 2023, à Lagos, capitale économique du Nigeria. JOHN WESSELS / AFP L'élection présidentielle au Nigeria a délivré son vainqueur. Selon les résultats officiels proclamés mercredi 1er mars par la Commission électorale nationale indépendante (INEC), le candidat du parti au pouvoir, Bola Tinubu, a été élu à la tête du pays le plus peuplé d'Afrique. M. Tinubu, du Congrès des progressistes (APC), a obtenu 8,8 millions de voix, devant ses principaux rivaux, Atiku Abubakar du Parti démocratique du peuple (PDP) crédité de 6,9 millions de voix, et l'outsider Peter Obi du Parti travailliste (6,1 millions de voix) dont la popularité auprès de la jeunesse a pris tout le monde de court. Le taux de participation n'est pas encore connu. M. Tinubu obtient 25 % des voix dans au moins deux tiers des trente-six Etats de la fédération ainsi que le territoire de la capitale Abuja, une condition nécessaire pour être déclaré vainqueur.

Plus de 87 millions d'électeurs étaient appelés à voter samedi pour choisir, parmi dix-huit candidats, la personne qui aura la lourde tâche pendant quatre ans de redresser le pays. Les Nigériens élisèrent un successeur au président Muhammadu Buhari, 80 ans, qui se retire après deux mandats, comme l'exige la Constitution, mais aussi leurs députés et sénateurs. Ses partisans l'ont accueilli en criant « Jagaban » (« chef ») à son siège de campagne, peu après sa victoire. « J'appelle mes concurrents à faire équipe ensemble. C'est la seule nation que nous ayons », a lancé M. Tinubu à l'intention de l'opposition, qui l'a accusé de fraudes « massives » avant même la proclamation des résultats. « C'est un pays que nous devons construire ensemble, en recoller les morceaux brisés. Nous devons travailler dans l'unité », a-t-il déclaré.

« Simulacre »

Le vote de samedi s'est globalement déroulé dans le calme, malgré quelques incidents sécuritaires et des

couacs logistiques. Mais des retards dans le décompte et d'importantes défaillances dans le transfert électronique des résultats, expérimentés pour la première fois au niveau national, ont alimenté les inquiétudes et des accusations de fraudes contre l'APC. Cette course présidentielle fut l'une des plus serrées que le Nigeria a connues. Mardi, avant même l'annonce des résultats finaux, le PDP et le Parti travailliste ont dénoncé « un simulacre » d'élection. « Nous avons totalement perdu confiance dans l'ensemble du processus », ont-ils déclaré lors d'une conférence de presse conjointe, exigeant son « annulation immédiate » et la tenue d'un « nouveau scrutin ». La commission électorale « est compromise », et le parti au pouvoir « l'a influencée pour que les résultats soient modifiés », avait déjà accusé lundi soir le représentant du PDP, Dino Marleye. Le directeur de campagne du parti travailliste, Akin Osuntokun, avait, lui, demandé la suspension de l'annonce des résultats, affirmant que les décomptes avaient également été mani-

pulés.

De son côté, l'INEC a fustigé des accusations « infondées et irresponsables » de l'opposition. « Lorsqu'ils ne sont pas satisfaits du résultat d'une élection », les candidats « sont libres de s'adresser aux tribunaux », mais ils ne peuvent demander son annulation avant son terme, a ajouté la commission dans un communiqué. La grogne est montée dans certaines régions comme dans l'Etat de Rivers, bastion traditionnel de l'opposition, où le décompte a été suspendu un moment en raison de « menaces de mort » sur le responsable local de l'INEC après l'annonce de scores importants pour l'APC. Les Nations unies ont lancé mardi soir un appel au « calme », demandant aux candidats et à leurs partisans de « s'abstenir de tout comportement qui pourrait saper le processus électoral » et « la paix et la stabilité ». Depuis le retour de la démocratie en 1999, le Nigeria a organisé sept élections nationales, qui ont quasiment toutes été contestées. De nombreux observateurs étrangers ont sévèrement critiqué le manque de transparence du scrutin.

Myriade de problèmes

Ce scrutin est crucial : le Nigeria, qui compte 216 millions d'habitants, devrait devenir en 2050 le troisième pays le plus peuplé au monde, dans une région d'Afrique de l'Ouest menacée par un fort recul démocratique et la propagation de violences djihadistes. La première économie du continent est devenue une puissance culturelle mondiale, grâce notamment à l'afrobeat, genre musical qui enflamme les dance-floors de la planète avec des stars telles que Burna Boy. Agé de 70 ans, Bola Tinubu, ancien gouverneur de Lagos (sud-ouest), est surnommé « le parrain » à cause de son immense influence politique. De nombreuses accusations de corruption jalonnent sa carrière, mais il n'a jamais été condamné et les a toujours démenties. A la tête du pays, il va hériter d'une myriade de problèmes dans

ce pays anglophone plombé par une économie en berne, les violences récurrentes de groupes armés et de bandits, ainsi qu'un appauvrissement généralisé de la population. Longtemps donné favori dans cette élection, notamment grâce à l'assise nationale du parti au pouvoir et à sa fortune, ce Yorouba de confession musulmane a vu son avance se réduire au fur et à mesure de la campagne. D'abord parce que la personne de Peter Obi, un ancien gouverneur de 61 ans loué pour son intégrité, a largement séduit une jeunesse avide de changement, lasse de l'élite vieillissante et réputée corrompue qui la gouverne. Ensuite parce que de très graves pénuries de billets de banque et d'essence, plusieurs semaines avant le scrutin, ont aggravé la colère déjà grande des Nigériens contre le pouvoir, au bilan désastreux, entre explosion de l'insécurité et celle du coût de la vie.

Source le monde

FONi 2023

SPONSOR OFFICIEL
AFRIK
CRÉANCES
LE LEADER DE L' INTERMÉDIATION2^{ème} ÉDITIONFORUM INTERNATIONAL
DE L'INTERMÉDIATION,
DU NUMÉRIQUE ET DE
L'INNOVATION

Thème

« L'intermédiation et les innovations
technologiques dans les dynamiques
de l'inclusion financière »02 > 05
MAI 2023HÔTEL
02 FÉVRIER,
LOMÉ - TOGO

 (228) 93 03 36 36
 (228) 97 67 30 30
 (228) 22 20 38 41

support@foni.africa
www.foni.africa
   FoniAfrica

LE PLUS GRAND HUB FINANCIER EN AFRIQUE DE L' OUEST